

●●● Suite de la page 19.

arriver», résume Jérôme Baloge, maire centriste de Niort. La préfecture des Deux-Sèvres transforme sa flotte de véhicules qui vont rouler au biogaz et à l'électrique, pour un budget de 40 millions d'euros. Elle a aussi engagé un programme de renaturation de l'espace public, qui participe à la captation de carbone.

Soutien d'Emmanuel Macron en 2017, Jérôme Baloge était favorable au donnant-donnant instauré par le chef de l'État: les communes s'engageaient à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement en échange d'un soutien de l'État à l'investissement. «*J'estime avoir pris ma part en désendettant ma commune*, assure Jérôme Baloge. *L'État doit tenir sa parole.*»

«*Si les élus doutent du soutien de l'État, cela va avoir un effet démobilisateur.*»

Début septembre, un rapport de l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE) et de La Banque postale a apporté de l'eau au moulin des maires. Il évalue que les besoins d'investissement du bloc communal s'élèveront à 7 milliards d'euros supplémentaires par an sur la période 2024-2030, «*soit plus qu'un doublement par rapport à 2022*». Le rapport estime que l'effort doit être partagé. Les communes doivent rediriger leurs investissements vers la transition et recourir davantage à l'emprunt. Mais il juge aussi que le soutien de l'État par les dotations, en particulier le fonds vert, «*doit être rendu plus stable et prévisible dans le temps*».

Toute la difficulté de la transition est qu'elle suppose des stratégies de long terme. Comme le souligne le maire d'Argentan, Frédéric Leveillé, les investissements environnementaux sont précisément «*ceux qui permettront de baisser demain les dépenses de fonctionnement*». Or le risque de reports de choix importants est d'autant plus grand que les élus locaux arrivent en fin de mandat et que les décisions prises aujourd'hui auront peu de visibilité avant les élections de 2026.

Un risque que n'écarte pas Sébastien Eugène, maire (Parti radical) de Château-Thierry, dans l'Aisne. «*On a réalisé un audit pour chiffrer et prioriser l'isolation de nos 55 bâtiments publics. On a presque fini, et on nous dit maintenant qu'il va falloir se passer de fonds!*»

Mais un scénario inquiète surtout l'édile. Que la «*difficulté passagère s'installe sur le temps long*». Comme ses confrères, Sébastien Eugène attend le discours de politique générale de Michel Barnier qui avait, lors de sa première intervention, insisté sur l'enjeu de la «*dette écologique*» que nous léguerons aux prochaines générations.

Bernard Gorce

Le gouvernement cherche la martingale pour expulser plus

— Après le meurtre de **Philippine Le Noir de Carlan**, le nouveau ministre de l'intérieur a annoncé une évolution de «*l'arsenal juridique*» pour améliorer l'efficacité des mesures d'expulsion des étrangers.

Moins d'une semaine après le meurtre de Philippine Le Noir de Carlan et l'arrestation en Suisse du suspect, un jeune Marocain sortant de prison et sous le coup d'une obligation de quitter le territoire non exécutée, le nouveau ministre de l'intérieur Bruno Retailleau a promis une évolution de «*l'arsenal juridique*».

Mais que peut faire le gouvernement pour éviter ce genre de tragédies? Pour trouver des pistes d'amélioration, le ministre, qui a réuni hier les directeurs des services des étrangers, va rencontrer mardi 1^{er} octobre les 21 préfets les plus concernés par les mesures d'éloignement. «*Cela doit nous conduire à questionner le système dans son ensemble, il n'y aura pas de tabou*», assure-t-on dans l'entourage du ministre de l'intérieur.

«*Certaines choses, qui relèvent de la parole politique, vont pouvoir aller assez vite*, poursuit-on. *Quand un ministre demande à ses troupes que la fermeté devienne la règle dans l'application de la loi, ça a des conséquences concrètes.*» Pour le reste, Bruno Retailleau envisage des changements tous azimuts, qui, pour certains, relèveront du réglementaire, pour d'autres de la diplomatie, et pour d'autres d'une éventuelle nouvelle loi. Mais il n'a pas pour l'heure précisé ses intentions.

Alors que, depuis 2020, les sortants de prison sans papiers sont prioritairement visés par une mesure d'éloignement, la Cour des

comptes préconisait en janvier 2024 d'améliorer la communication entre l'administration pénitentiaire et les préfectures. Dans le cas du suspect du meurtre de Philippine, une «*commission d'expulsion*», dont la réunion est obligatoire pour demander un arrêté préfectoral d'expulsion, a bien été saisie par la préfecture de l'Yonne, mais trop tardivement pour avoir lieu avant la levée d'écrou le 20 juin.

«*Si la préfecture avait saisi la commission plus tôt, ils auraient pu prendre un arrêté d'expulsion plus tôt et auraient pu demander un laissez-passer consulaire au consulat marocain plus tôt*», estime Stéphane Maugendre, avocat en droit pénal et droit des étrangers. Hors délai, la préfecture s'est rabattue sur une OQTF, mesure assortie de plus de protections que l'arrêté d'expulsion.

En 2020, seuls 55,9 % des laissez-passer consulaires ont été obtenus dans les délais.

Certains, comme le député centriste Philippe Bonnecarrère, recommandent de prononcer plus souvent à l'encontre des délinquants une autre mesure d'éloignement, les «*interdictions du territoire français*», «*qui sont plus efficaces car il n'y a pas autant de recours*». De fait, parmi les 47 000 personnes placées en 2023 en centre de rétention, le temps d'obtenir du pays d'origine un laissez-passer consulaire permettant l'éloignement, 53% ont été libérées sur décision du juge. Raison pour laquelle la droite propose régulièrement de diminuer les pouvoirs du juge des libertés. Car, actuellement, la loi prévoit qu'il statue de nombreuses fois

au cours de la rétention sur la légitimité d'une prolongation de la privation de liberté.

Dans le cas présent, la juge a autorisé la sortie le 3 septembre. Depuis la loi Darmanin adoptée début 2024, l'article 742-5 du code des étrangers a été réécrit pour que les auteurs de menaces à l'ordre public puissent être enfermés au-delà de 60 jours. «*Mais ça a été très mal rédigé, car, contrairement à l'intention du législateur, il faut pour cela que ce trouble ait lieu pendant les quinze derniers jours!*», explique l'avocat Ruben Garcia. Nul doute dans ce cas que le ministre de l'intérieur souhaitera corriger cette bévue.

Reviendra sans aucun doute aussi sur le tapis la question de la durée de rétention, déjà portée de 45 à 90 jours en 2018. De fait, désormais, près de 20% des retenus le sont plus de 45 jours. Sans beaucoup de résultats, semble-t-il: en 2020, seuls 55,9% des laissez-passer consulaires ont été obtenus dans les délais, beaucoup de pays ne voyant aucun intérêt à reprendre leurs ressortissants.

Pour forcer les pays d'origine à coopérer, des accords ont été signés, comme en 2019 avec le Maroc qui, dans le cas de l'homme suspecté du meurtre de Philippine, a d'ailleurs fini par envoyer un laissez-passer consulaire... deux jours après sa sortie de rétention. Un retard dû semble-t-il à une erreur de l'administration qui, contrairement à cet accord de 2019, n'est pas passée par la plateforme dédiée pour faire sa demande.

Mais, pour Philippe Bonnecarrère, «*le sujet des laissez-passer consulaires reste majeur*». Contrairement au précédent gouvernement, qui a tenté un chantage aux visas avec l'Algérie, le député recommande plutôt «*de remettre en cause les passeports dits de services administratifs dont disposent les familles de la nomenklatura algérienne*».

Nathalie Birchem

Les funérailles de Philippine Le Noir de Carlan célébrées à Versailles

Les obsèques de **Philippine Le Noir de Carlan**, l'étudiante de 19 ans retrouvée morte dans le bois de Boulogne, seront célébrées à la cathédrale Saint-Louis de Versailles (Yvelines) vendredi 27 septembre à 13 heures. La messe sera présidée par le père Pierre-Hervé Grosjean, curé de la paroisse de Montigny-Voisins (Yvelines), où la jeune femme était investie, notamment dans un groupe de prière et pour la messe des jeunes. Sa mort a déclenché un élan de prière. Jeudi 26 septembre, une messe devait être célébrée à l'église Saint-Honoré-d'Eylau, préparée par l'aumônerie de l'université Paris Dauphine-PSL, où elle étudiait.

essentiel

Démographie — Les naissances continuent de diminuer

En août 2024, 56 735 naissances ont eu lieu en France, soit 1 830 naissances en moyenne par jour. Cela représente une baisse de 3,6% par rapport à août 2023. Depuis plus de deux ans (26 mois exactement), le nombre de naissances quotidien moyen d'un mois donné est inférieur à celui du même mois un an auparavant. En cumul de janvier à août, le nombre de naissances baisse de 2,6% entre 2023 et 2024, soit moins qu'entre 2022 et 2023 sur la même période (-7,1%).

Finances publiques

La France emprunte plus cher que l'Espagne

Le taux d'emprunt de la France à dix ans a dépassé celui de l'Espagne jeudi 26 septembre sur le marché de la dette. Cette inversion de la tendance s'explique par l'instabilité politique et l'ampleur du déficit (supérieur à 6% en 2024) qui ont récemment pesé sur les taux d'emprunt français, tandis que depuis plusieurs années la situation économique de l'Espagne s'est améliorée.

Santé — Hausse des cancers chez les femmes

Les cancers du poumon et du pancréas connaissent «*une augmentation préoccupante*» chez les femmes, tandis que chez les hommes, les cancers les plus fréquents (prostate, poumon, colorectal) se stabilisent voire diminuent, selon le panorama 2024 de l'Institut national du cancer publié jeudi 26 septembre. Les cancers, responsables de plus de 162 400 morts en France chaque année, sont la première cause de décès chez les hommes, la deuxième chez les femmes.

sur la-croix.com

— **Gouvernement: la méthode Barnier en période d'essai**

Les informés de Victor Matet

du vendredi au dimanche à 20h

1h de décryptage et d'analyse de l'actualité

chaque dimanche avec

LA CROIX



franceinfo
radio . web . tv canal 27